



CHARTRE ENVIRONNEMENTALE

POUR UN DEVELOPPEMENT RESPECTUEUX ET DURABLE

Adopté le mardi 17 février 2009

La commission *Urbanisme et environnement* souhaite donner quelques orientations qui permettent de prendre en compte dans l'action quotidienne la préoccupation environnementale.

Villedieu, a déjà depuis de nombreuses années, pris une orientation en faveur du bio grâce à quelques viticulteurs incitant ainsi la cave à participer à cette démarche et à produire des cuvées en vin biologique. Cette démarche était novatrice il y a 20 ans et reste encore un cas rare dans les coopératives du secteur. Plusieurs caves particulières renforcent ce choix et de nombreux jeunes agriculteurs s'y consacrent également.

Villedieu doit profiter de cette dynamique et devenir un village exemplaire dans ces domaines.

L'objectif de cette charte est que le conseil municipal soutienne cette démarche et que chaque commission la prenne en compte lors de son travail. Les idées proposées ici ne sont pas exhaustives. Elles permettent de fixer quelques objectifs simples mais perceptibles par tous, élus et habitants du village.

Voici quelques pistes de travail pour les différentes commissions et le conseil municipal :

COMMISSION DE L'ECOLE

- Mise en place du bio à la cantine ;
- Gestion et tri des déchets avec un compost à l'école ;
- Travail avec les institutrices pour cultiver un jardin potager « bio » avec les enfants ;

COMMISSION DES SERVICES TECHNIQUES

- Utiliser les énergies renouvelables chaque fois que cela se présente dans les bâtiments communaux ;
- Prendre toutes les mesures possibles d'économies d'énergie (éclairage public, isolations des bâtiments, ampoules à basse consommation, ...)
- Achats groupés de produits d'entretien écologiques ;
- Aménagement des lieux de collecte des ordures ménagères ;

COMMISSION DE LA VOIRIE ET DES ESPACES VERTS

- Non utilisation de désherbant chimique dans les espaces publics ;
- Lieu de compost municipal, étude des possibilités en cours et aide à l'équipement des particuliers ;
- Etude du traitement des arbres (produits utilisés, périodicité, ...)
- Entretien doux et mesuré des espaces verts (taille, bord des chemins, ...)
- Etude pour la réalisation d'une plateforme de lavage des sulfateuses ;

COMMISSION DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DE LA JEUNESSE

- Organiser des rencontres (films, débats, conférences, ...) sur des thèmes liés aux problèmes environnementaux (Organismes Génétiquement Modifiés, agriculture biologique, ...)

COMMISSION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- Gestion des affichages évitant le gaspillage et l'excès de pollution visuelle ;
- Choix du « bio » (lorsque c'est possible) pour les produits servis lors des apéritifs ou des manifestations organisés par la commune ;

COMMISSION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

- Promouvoir la prise en compte des préoccupations « d'éco-construction » et d'énergies renouvelables dans les maisons neuves ou en rénovation (règlement du PLU, incitations fiscales) ;
- Tenir compte du respect des paysages dans le règlement du PLU et en vérifier son application ;
- Travail sur la notion « d'éco quartier » dans le cadre de l'ouverture de nouvelles zones ;
- Se pencher régulièrement sur les actions entreprises pour garder à l'esprit ces préoccupations et proposer d'autres aspects de cette préoccupation. De même, chaque commission dans son domaine d'activité, peut jouer un rôle d'initiative et moteur.

COMMISSION DE LA VIE ECONOMIQUE

- Promouvoir les produits « bios » locaux ;
- Mettre en valeur les atouts environnementaux de la commune dans une perspective de développement de « l'éco-tourisme ».

CONSEIL MUNICIPAL

- Préservation du patrimoine et amélioration de la gestion de l'eau (sources, rivière, etc.) ;
- Demande que le conseil se saisisse de la question de la culture des OGM (débat sur une délibération ou un arrêté) ;
- Nécessité que les employés communaux soient formés à cette démarche globale ;